



**PROCES-VERBAL
CHSCT DU 26 janvier 2017
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

Sous la présidence de Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris

Assistent à la séance avec voix délibérative :

- **Au titre des représentants du personnel :**

M. Hervé STRAGLIATI, UNSA
M. Vincent CUVELIER, UNSA
M. Noël ZEILINGHER, UNSA
M. Boukhalfa Mourad ABDOUN, CFDT
M. Frédéric FREMONT, CFTC
Mme Marylène DAIME, UCP

Assistent à la séance sans voix délibérative :

- **Au titre des représentants de la Ville de Paris :**

M. Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris
M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats
Mme Virginie GAGNAIRE, Cheffe du Service des Ressources

- **Au titre de représentant suppléant du personnel :**

M. Jean RUFFAULT, suppléant UCP
Mme Catherine MULLER, suppléante UNSA
Mme Sybille BOSQUILLON DE JENLIS, suppléante CFDT

- **En qualité d'experts pour l'administration :**

M. François DESGARDIN, sous-directeur de la comptabilité
Mme Assina CHARRIER, Adjointe à la cheffe du Service des Ressources
Mme Cécile BRUN, Adjointe à la Cheffe du bureau de la prévention des risques professionnels et Conseillère en prévention des risques professionnels pour la DFA
M. Raphaël GOMEZ-ACOSTA, Chargé du dialogue social et du temps de travail

M. Julien BARGETON introduit la séance à 17h30 et rappelle que M. Jean RUFFAULT (suppléant UCP) a été élu secrétaire du CHS CT pour une durée d'un an. M. Boukhalfa Mourad ABDOUN (titulaire CFDT) est secrétaire suppléant.

I- Approbation du PV du CHS CT du 1^{er} décembre 2016

M. Julien BARGETON demande si le procès-verbal du Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 1^{er} décembre 2016 suscite des remarques puis le soumet au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - Point soumis pour avis

II.1. Impact sur les conditions de travail de l'évolution du Pôle Support et Tiers (PST) en Service des Relations et Échanges Financiers (SREF)

M. Julien BARGETON précise que le projet d'évolution du PST en SREF a été présenté lors du CT, la présentation ayant intégré l'impact sur les conditions de travail.

Il demande si ce point suscite des remarques ou des questions particulières.

Il soumet le point pour avis. L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

III. Questions diverses

M. Julien BARGETON invite les représentants syndicaux à faire part de leurs éventuelles questions.

L'UNSA souhaite faire remonter différentes questions posées lors du CHSCT DPA/DFA du 23 janvier dernier sur le site Bédier :

- Des inquiétudes ont été soulevées concernant la mise en place du réseau wifi dans les locaux Bédier, serait-il possible d'installer un réseau filaire pour limiter les effets du Wifi dans le bâtiment ?

Combien d'antennes relais et de bornes wifi seront installées ?

Est-il possible de mettre en place une signalétique sur la présence de Wifi et une information sur les éventuels risques qui en découlent ?

M. Guillaume ROBERT se dit favorable à la présence d'une signalétique concernant le réseau internet sans fil qui sera un atout pour favoriser la mobilité à l'intérieur des espaces Bédier et l'utilisation des salles de réunion / Burolib'.

Sans vouloir minimiser les risques pour la santé liés à une exposition prolongée aux ondes wifi, force est de constater qu'aucune étude officielle ne le démontre aujourd'hui.

- Quelles sont les propositions d'amélioration d'accès au site Bédier via les transports en commun ?

La station Porte d'Ivry est-elle aménagée pour les personnes à mobilité réduite ?

M. Julien BARGETON informe les représentants syndicaux du CHSCT de la DFA de sa proposition de visiter en cette formation début mars le site Bédier, y compris pour effectuer le trajet ensemble afin de mieux appréhender les questions et observations qu'ils formulent.

- Des observations ont été formulées au sujet de la qualité de l'air ambiant au sein des deux bâtiments compte tenu de la proximité du périphérique et de la présence de moquette dans les bureaux. Il faudra veiller au changement régulier des filtres à air et aux produits utilisés pour le nettoyage des surfaces.

M. Guillaume ROBERT relaie les informations communiquées par la DPA et la DILT concernant la qualité de l'air dans les futurs locaux et les précautions prises au moment de l'élaboration du cahier des charges des marchés avec les prestataires concernés.

M. Julien BARGETON se veut rassurant et confirme que tout est mis en œuvre pour accompagner les agents sur le site Bédier dans les meilleures conditions.

La CFTC souhaite avoir des précisions concernant les demandes de places de stationnement sur le site ainsi que sur l'aménagement de la station Vélib qui ne compte que 18 places alors que l'on en dénombre 90 en cumulant les stations Vélib Morland et Quai de la Rapée.

Mme Virginie GAGNAIRE indique qu'il n'y a pas d'augmentation notable des demandes de places de parking pour Bédier en comparaison à la situation actuelle à Morland et avenue de France.

En ce qui concerne le nombre de bornes Vélib, M. Guillaume ROBERT indique que cela pourra faire l'objet d'une discussion au cours du dernier trimestre du contrat Vélib 1.

M. Julien BARGETON ajoute qu'il est tout à fait envisageable de demander un aménagement de la station Vélib Bédier dans la perspective du marché Vélib 2.

Dans la mesure où le marché Vélib 2 est prévu pour 2018, la CFTC demande une intervention pour que des travaux soient engagés dès à présent.

M. Guillaume ROBERT répond que le contrat actuel ne permet pas de revoir l'installation de nouvelles bornes ; la négociation s'effectuera en revanche lors du prochain marché.

La CFTC propose qu'une enquête soit réalisée auprès du personnel pour recueillir les besoins en matière d'utilisation des Vélib et d'accès à un éventuel garage à vélo.

En fin de séance, l'UNSA alerte M. Julien Bargeton sur le contexte difficile actuel de réorganisation de la DFA auquel s'ajoute le déménagement de la direction sur le site Bédier.

M. Julien BARGETON se dit très conscient de l'impact de ces mesures, convaincu toutefois du bénéfice qu'elles apporteront à terme à l'ensemble des agents. Il redit sa grande satisfaction, et celle de l'ensemble de l'exécutif municipal, dans le travail effectué par les équipes de la DFA.

Il lève la séance à 18h00.

Le Secrétaire,



Virginie GAGNAIRE

Le Secrétaire Adjoint,



Jean RUFFAULT

Le Président,



JULIEN BARGETON



PROCES-VERBAL
CT du 26 janvier 2017
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

Sous la présidence de Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris

Assistent à la séance avec voix délibérative :

- **Au titre des représentants du personnel :**

M. Hervé STRAGLIATI, UNSA
M. Vincent CUVELIER, UNSA
Mme Valérie ASHRAFI, UNSA
M. Boukhalfa Mourad ABDOUN, CFDT
M. Frédéric FREMONT, CFTC
M. Marylène DAIME, UCP

Assistent à la séance sans voix délibérative :

- **Au titre des représentants de la Ville de Paris :**

M. Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris
M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats
Mme Virginie GAGNAIRE, Cheffe du Service des Ressources

- **Au titre de représentant suppléant du personnel :**

M. Noël ZEILINGHER, suppléant UNSA
Mme Catherine MULLER, suppléante UNSA
Mme Sybille BOSAQUILLON DE JENLIS, suppléante CFDT
M. Jean RUFFAULT, suppléant UCP

- **En qualité d'experts pour l'administration :**

M. François DESGARDIN, Sous-directeur de la Comptabilité
Mme Assina CHARRIER, Adjointe à la cheffe du Service des Ressources
M. Sébastien JAULT, chef du Pôle Support et Tiers
Mme Sandrine MORDAQUE-OUDET, Adjointe au Chef du Pôle Support et Tiers
M. Raphaël GOMEZ-ACOSTA, Chargé du dialogue social et du temps de travail

Mme Arlette HEURTAUX, Cheffe du bureau de la formation
Mme Sandie PEIGNOT-VESVRE, Responsable du Pôle formation professionnelle

M. Julien BARGETON introduit la séance à 16h00.

La séance est consacrée à l'examen du projet de plan de formation 2017 et de l'évolution du Pôle Support et Tiers vers la création d'un Service des Relations et Échanges Financiers (SREF).

M. Julien BARGETON indique qu'il est important de rechercher, quand cela s'avère nécessaire, des propositions d'évolution de nos organisations car cela produit à terme une amélioration au quotidien des conditions de travail ainsi que des gains de temps et d'efficacité collective.

M. Julien BARGETON procède ensuite à la désignation du secrétaire de séance : Madame Virginie GAGNAIRE pour l'administration et M. Hervé STRAGLIATI, représentant UNSA.

I- Approbation du PV du CT du 1^{er} décembre 2016

M. Julien BARGETON demande si le procès-verbal du comité technique du 1^{er} juin 2016 suscite des remarques puis le soumet au vote. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - Points soumis pour avis

II.1. Projet de plan de formation 2017

M. Julien BARGETON remercie les représentants du bureau de la formation de la DRH pour leur présence à la séance en tant qu'experts et invite Mme Assina CHARRIER à prendre la parole pour aborder le premier point soumis pour avis.

Mme Assina CHARRIER présente le projet de plan de formation de la DFA pour l'année 2017.

Comme chaque année, le plan de formation annuel de la DFA a été élaboré selon une méthodologie qui a fait ses preuves et qui permet de prendre en compte les besoins exprimés par les agents au moment de la campagne de recueil des demandes de formation ainsi que les besoins exprimés par l'encadrement et inhérents aux projets de modernisation en cours qui seront mis en œuvre durant l'année 2017.

En 2017, en complément des demandes des agents qui entrent dans le cadre des orientations stratégiques fixées par la DRH pour 2015-2019, l'accent est mis une nouvelle fois sur la formation interne avec un budget à la hausse des crédits de vacation pour permettre :

- une certaine réactivité dans la formation des nouveaux arrivants ;
- la prise en compte des évolutions au sein de la DFA (évolutions métiers, extension de périmètre, ajustement d'organisation...) et des impacts liés au déménagement de la direction vers Bédier (actions de formation du réseau prévention et des agents dans le cadre de l'utilisation de nouveaux outils de la mobilité).

Mme Assina CHARRIER souligne également la demande de reconduction à l'identique de l'enveloppe des crédits délégués 2016 pour le financement des formations dispensées par des prestataires extérieurs.

Les trois quart de cette enveloppe sont dédiés aux formations individuelles dont la liste des thèmes est jointe en annexe. Les demandes de formation collective sont mutualisées avec d'autres services lorsque le thème présente un intérêt transversal pour permettre à un plus grand nombre d'agent d'en bénéficier.

Ainsi le taux de formation 2017 de la DFA est sensiblement le même qu'en 2016, soit près de 70% d'agents formés sans compter les formations internes et la participation des agents aux Mardis et Juedis de la DFA.

Le projet de plan de formation a été transmis à la DRH le 8 janvier 2017.

La DFA est dans l'attente de la notification par la DRH des enveloppes de crédits délégués et crédits de vacation 2017, tout en soulignant l'aide et le soutien apportés par le bureau de la formation de la DRH tout au long de l'année 2016.

M. Julien BARGETON fait part de l'importance particulière qu'il accorde à la formation interne. En plus de permettre aux agents de renforcer leurs compétences, la formation joue un rôle capital dans l'accompagnement au changement et favorise les synergies et la cohésion au sein des services.

La CFTC souhaite avoir un retour sur les questionnaires de satisfaction transmis aux agents par le service des ressources notamment en ce qui concerne les Mardis de la DFA.

Elle souhaite également connaître la distinction entre Mardis et Juedis de la DFA et avoir des éléments de réponse sur le choix d'une durée d'une heure et durant la pause méridienne pour les séances des Mardis de la DFA.

Elle ajoute enfin qu'une présentation thématique du tableau des prestations de formation gagnerait en lisibilité.

Mme Assina CHARRIER indique que la présentation est extraite d'un tableau à l'origine nominatif et dont les noms ont été retirés pour la séance. Ainsi, le tableau peut donner l'impression d'un certain « désordre » mais il reflète pourtant la diversité des demandes des agents selon leur profil, leur ancienneté sur le poste et les fonctions qui leur sont confiées. Une présentation par grand thème n'apporterait pas la même information et n'illustrerait pas aussi bien cette diversité à laquelle le projet de plan de formation annuel permet de répondre.

De plus, une présentation thématique induirait des constats voire des interrogations sur la représentation d'une thématique plus qu'une autre.

Concernant la distinction entre Mardis et Jeudis de la DFA, Mme Assina CHARRIER indique tout d'abord que les deux font partie intégrante de la diversité des dispositifs de formation que propose la DFA. Toutefois, ces rencontres couvrent des périmètres différents et des besoins différents.

Les Mardis de la DFA permettent un aperçu des champs couverts par la DFA en petit comité (15-20 participants) sur un créneau court d'une heure maximum. L'intervenant adapte son intervention à la durée de la formation et à un public diversifié (agents de toutes catégories et tous services confondus).

L'objectif est également de privilégier l'interactivité avec les participants, ce que permet le nombre restreint. Il n'est pas rare que la participation d'agents aux Mardis de la DFA entraîne des demandes de formation plus spécifiques sur le sujet.

Concernant le choix de la pause méridienne, elle permet d'une part aux agents éloignés de Morland de prendre le temps de se rendre à la formation et aux intervenants de se rendre disponible pour effectuer la formation.

Les Jeudis de la DFA portent sur des thématiques d'actualité de la DFA ou de la Ville en général et s'apparentent à des conférences sur un créneau plus long pouvant aller jusqu'à deux heures et pour un public plus important (jusqu'à une centaine de participants).

Des intervenants extérieurs peuvent être invités comme c'est le cas pour le prochain jeudi de la DFA le 23 février avec la présence de la DRFIP aux côtés de la sous-direction de la comptabilité.

Dans les deux cas, Mardi ou Jeudi de la DFA, la présence des agents est considérée comme du temps de travail.

La CFTC demande également des précisions sur le pourcentage d'agents non demandeurs de formation (30%). Elle propose d'inciter les encadrants à leurs proposer des formations lors des entretiens d'évaluation.

Mme Assina CHARRIER confirme la prise en compte des agents absents du plan de formation au moment des réunions d'arbitrage qui ont eu lieu avec les services. L'équipe formation a informé le chef de service des agents qui n'ont formulé aucune demande, permettant ainsi au chef de service d'inviter/inciter ces agents à suivre des formations, sachant qu'il reste toujours un pourcentage d'agents non négligeable qui maintiennent leur souhait de ne suivre aucune formation.

M. Guillaume ROBERT ajoute que la direction prête une attention toute particulière à ce que les agents se voient proposer des formations lors de l'entretien annuel d'évaluation. Il confirme toutefois la nécessité d'examiner lors du prochain plan que ces agents ne soient pas les mêmes d'une année sur l'autre.

M. Julien BARGETON privilégie pour sa part la qualité des formations au profit de la quantité.

M. Julien BARGETON donne la parole à Mme Arlette HEURTAUX pour un retour sur les actions dans le domaine de la formation menées par la DFA.

Mme Arlette HEURTAUX souligne que le taux de formation à la DFA est bien supérieur à celui de la Ville de Paris qui est de l'ordre de 60%. Il en est de même en ce qui concerne la répartition par corps (71% pour les catégories A, 76% pour les B et 62% pour les C) sans tenir compte des formations internes.

Elle se félicite également des relations très positives et fructueuses avec le pôle formation de la DFA très investi et soucieux de répondre aux mieux à toutes les demandes des agents et des services.

Elle ajoute que la DFA a eu le bon réflexe d'initier et de s'organiser pour mettre en place des actions de formation en interne en tirant partie des compétences et de l'expérience de ses propres agents.

Le plan de formation de la DFA épouse parfaitement les orientations stratégiques de la Ville.

Mme Sandie PEIGNOT-DESVRE complète par un récapitulatif des formations professionnelles mises en place pour la DFA :

- Dans le cadre de la création du SFACT, un parcours de formation adapté de 12 jours de formation a été établi concernant environ 40 agents de la DRFIP.
- Dans le cadre de l'évolution du PST en SREF, la DRH va proposer une offre prestataire adaptée pour permettre aux agents d'assurer aux mieux les missions d'accueil et d'appréhender la pratique du travail en espace partagé. À ce titre, une rencontre est prévue avec les prestataires et l'encadrement du PST pour bien préciser les attentes du service.

- Enfin, la DRH souhaite revoir l'offre de formation dans le domaine des achats publics. En 2016, 63 personnes en ont bénéficié alors que le nombre est en forte hausse en 2017 avec 162 demandes d'agents.

La CFDT interroge les représentants de la DRH sur la mise en place du compte personnel de formation et le devenir du DIF. Les heures du DIF déjà acquises seront-elles cumulables avec celles du compte personnel de formation ?

La CFDT préconise également que les encadrants incitent les agents à utiliser ce dispositif de formation, en particulier les emplois tremplin.

Mme Arlette HEURTAUX indique qu'à ce stade les informations dont dispose la DRH concernant le compte personnel de formation sont encore assez floues car le décret d'application n'est pas encore publié mais il semblerait toutefois qu'une portabilité des heures du DIF soit prévue.

L'UNSA remarque que le catalogue de formation de la DRH ne propose pas de formations en lien avec les projets de modernisation des systèmes d'information. Il est en effet indispensable d'anticiper et d'articuler les formations avec le déploiement des projets en cours.

Mme Arlette HEURTAUX indique que ces formations sont intégrées au catalogue une fois le projet mené à bien, sachant que la DRH et le CC Sequana travaillent de concert tout au long de l'année pour les besoins spécifiques qui demandent des crédits supplémentaires.

Elle ajoute que tout est mis en œuvre pour plus de réactivité et de flexibilité mais pour plus d'efficacité, il est néanmoins nécessaire d'avoir une expression fine des besoins très en amont pour pouvoir s'adapter au mieux.

Mme Assina CHARRIER confirme la prise en compte par la DRH de demandes en cours d'année et la mise à disposition de crédits pour répondre aux besoins des services.

L'UNSA revient sur l'utilisation du DIF qui est encore trop restreinte. Il souhaite plus de souplesse dans l'acceptation des demandes formulées dans ce cadre qui peuvent paraître inappropriées pour le service mais qui sont importantes pour l'agent.

M. Guillaume ROBERT indique que les demandes des agents de la DFA dans le cadre du DIF ont été accueillies pour la plupart favorablement et ceci même lorsqu'elles étaient assez éloignées des besoins de la direction. Il ajoute toutefois que si le dispositif évolue vers une prise en charge financière de la formation DIF imposée à la direction dès lors que la demande de l'agent est acceptée, cela obligera inmanquablement à prioriser les demandes.

L'UNSA poursuit sur l'importance de la mise en place d'une formation interne DFA propre à l'utilisation des nouvelles technologies.

M. Guillaume ROBERT se dit très favorable et a d'ailleurs d'ores et déjà émis le souhait que des ressources internes soient mobilisées pour des formations en petits groupes et en particulier dans la perspective du déménagement de la direction sur le site Bédier

Mme Arlette HEURTAUX ajoute que la mise en place de formations internes sur les nouvelles technologies est un enjeu très important pour la DRH. Plusieurs outils sont à l'étude afin de proposer une offre « e-learning » sur Intraparis (exemple : formation Pack Office sous forme de vidéos de 3 à 10 min).

L'UNSA s'en félicite en ajoutant que tout ce qui pourra être fait en matière de formation visant à atténuer les tensions ou inquiétudes liées au déménagement de la direction est bienvenu.

M. Julien BARGETON remercie les participants pour ce débat très riche autour de la formation et soumet le projet de plan de formation 2017 de la DFA à l'avis des représentants syndicaux. L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II.2 Évolution du Pôle Support et Tiers en Service des Relations et Échanges Financiers

M. Julien BARGETON donne la parole à M. Sébastien JAULT, chef du Pôle Support et Tiers, pour la présentation de l'évolution du PST en Service des Relations et Échanges Financiers.

M. Sébastien JAULT rappelle que cette transformation s'inscrit dans la continuité de la réorganisation du BPEC amorcée depuis 6 ans qui a donné naissance au SEC et au PST. La création du SREF résulte donc d'ajustements nécessaires suite aux évolutions de la réglementation en matière de dématérialisation des factures (déploiement de « Chorus pro » 1^{er} janvier 2017), de l'activité quotidienne des agents et de la sous-direction

de la comptabilité dans son ensemble. Une nouvelle dénomination a été nécessaire pour une meilleure lisibilité.

Le SREF directement rattaché au sous-directeur de la comptabilité se déclinera donc en deux pôles :

- le pôle supervision, dont le périmètre n'évolue pas.
- le pôle relations financières qui est constitué d'un centre de numérisation traitant des documents divers, en lien avec la relation financière à un tiers, d'un centre de traitement des saisines et d'une régie, actuellement dite « caisse intérieure Morland ».

À la demande des organisations syndicales, le support de présentation a été enrichi pour avoir une vue sur l'articulation des trois nouveaux services notamment le Centre de Recettes Locales (CRL), va regrouper le pôle recettes et régies qui a été extrait du Service de l'Expertise Comptable.

Cependant, M. Sébastien JAULT indique que le projet de création du CRL n'ayant pas encore abouti, il n'est donc pas possible d'aller plus dans le détail.

Tous les agents seront reçus pour recueillir leur avis sur le métier et les informer sur le projet.

L'UNSA souhaite qu'à l'avenir les instances syndicales soient associées aux démarches de réflexion sur les futures réorganisations pour prévenir les éventuelles tensions.

La CFTC demande confirmation quant à l'attribution de la NBI pour les agents d'accueil du SREF et s'interroge sur le maintien des échanges entre les fournisseurs et les CSP comptable du COF. Elle ajoute qu'il faudrait également renforcer la formation au logiciel Alizée.

Mme Sandrine MORDAQUE-OUDET indique que les NBI d'accueil et comptable sont similaires (10 points) il a donc été décidé de maintenir la NBI comptable dans un souci d'équité entre les agents.

Elle précise également que les échanges fournisseurs et CSP comptables seront conservés puisque le SREF interviendra essentiellement pour les demandes concernant des factures échues.

M. Sébastien JAULT indique que l'objectif est de créer un service central qui répondra aux demandes de 1^{er} niveau. Le SFACT prendra le relai pour des questions plus spécifiques. L'idée étant de maintenir la polycompétence des agents pour apporter la meilleure réponse aux demandes diverses des professionnels.

M. François DESGARDIN abonde en ce sens et précise que la réorganisation du service a pour objectif de produire un meilleur service rendu réservé aux professionnels. Il s'agit de montrer qu'il y a un service dédié à leurs demandes.

L'UNSA et l'UCP s'interrogent sur la différence de traitement entre les services recettes / dépenses et comptabilité. Quelle légitimité à verser la NBI à certains services comptables et pas à d'autres. Il faudrait revoir le périmètre d'attribution de la NBI.

M. Guillaume ROBERT indique que l'attribution d'une NBI est liée à des missions spécifiques et qu'il n'est pas favorable à une attribution systématique qui contribuerait à un nivellement par le haut. Il ajoute que les questions de PIC et de NBI feront l'objet d'une analyse entre les services concernés et le SR et qu'un échange avec les représentants du personnel pourra également avoir lieu par la suite.

L'UNSA alerte également sur les risques de tensions liés aux différences de traitement entre agents notamment lors de l'installation du SFACT.

M. François DESGARDIN assure que la DFA a pris l'entière mesure de ces questions. Il est cependant nécessaire de prendre le temps de l'instruction du dossier car la DRFIP et la Ville se sont engagées à respecter les régimes indemnitaires propres à chaque collectivité.

En conclusion, M. Julien BARGETON soumet ce point pour avis. L'avis rendu est favorable à l'unanimité. Aucune autre question n'ayant été soulevée, M. Bargeton clôt la séance à 17h30.

Le Secrétaire,



Virginie GAGNAIRE

Le Secrétaire Adjoint,



Hervé STRAGLIATI

Le Président,



Julien BARGETON

